

La proposition, réaffirmée, du président de l'Assemblée nationale, M. Claude BARTOLONE, de rapprocher le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental, suscite une vive controverse avec la Haute Assemblée

Le président du Sénat, M. Gérard LARCHER (UMP), s'en est pris très vivement hier au président de l'Assemblée nationale, M. Claude BARTOLONE (PS), après que ce dernier ait de nouveau déclaré, hier matin, être favorable à la "fin du bicamérisme sous cette forme", et souhaiter un rapprochement du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental, créant ainsi une assemblée se rapprochant du Bundesrat allemand "qui s'intéresserait "beaucoup plus au long terme". M. BARTOLONE avait déjà avancé cette proposition dans son livre, publié en octobre dernier "Je ne me tairai plus" (cf. "BQ" du 9 octobre).

M. BARTOLONE proposait en outre, dans cet ouvrage, l'instauration d'un régime présidentiel avec la suppression du poste de Premier ministre et la fin du droit de dissolution de l'Assemblée nationale, la réduction du nombre des députés et l'introduction d'une dose de proportionnelle pour leur élection.

Le président du Sénat a annoncé qu'il ne voulait plus collaborer avec M. BARTOLONE dans le cadre de la mission confiée le 20 janvier aux présidents des deux assemblées par le chef de l'Etat, M. François HOLLANDE, "l'engagement républicain et le sentiment d'appartenance à la nation". "Il n'est plus possible de travailler en commun" car "nous n'avons pas la même conception des institutions" a déclaré M. LARCHER, qui répondra "directement" à la demande du président de la République.

Le Sénat, droite et gauche confondues, a fait front uni avec le président de la Haute Assemblée.

"Claude BARTOLONE vient de rompre violemment l'union nationale en déclarant la guerre à une institution qui a le tort de ne pas être à gauche", a déclaré le président du groupe UMP du Sénat, M. Bruno RETAILLEAU.

Le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, M. Christian JACOB, a déclaré ne pas se reconnaître dans les propositions de M. Claude BARTOLONE.

"En ce lieu où Victor Schoelcher s'est levé pour combattre l'esclavage, où Victor HUGO a défendu le progrès, les libertés et la République, nous défendons le Sénat, non de manière corporatiste, mais parce que nous sommes profondément attachés au travail que nous y faisons tous", a lancé l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), ancien président de la commission des Lois, qui remplaçait le président du groupe socialiste Didier GUILLAUME dans une série de rappels au règlement. "Nous sommes pour le bicamérisme, car s'il y a une chambre unique, plus de débat, plus de navette, plus de construction patiente de la loi, afin qu'elle soit la meilleure possible", a-t-il ajouté. "Les propos du président de l'Assemblée nationale sont inadaptés et inopportuns", a estimé le président du groupe écologiste, M. Jean-Vincent PLACE (Essonne). "Les parlementaires écologistes de l'Assemblée nationale et du Sénat ont toujours été pour le bicamérisme. (...) Quand il s'agit par exemple de la sécurité du pays, on ne peut faire rapidement la loi dans la seule Assemblée nationale", a souligné M. PLACE. "Toutes les expressions sont acceptables en démocratie, mais quand c'est le président de l'Assemblée nationale qui s'exprime, ce n'est pas neutre", a relevé

M. Jacques MEZARD (RDSE, Cantal), président du groupe RDSE. "Toutes les assemblées ont besoin de se moderniser : il en est qui feraient mieux de balayer devant leur porte avant de donner des leçons aux autres", a-t-il conclu. "On ne jette pas ainsi en pâture à l'opinion, sur un plateau de télévision, un sujet aussi essentiel pour le devenir de nos institutions et de la démocratie", a jugé la présidente du groupe communiste, Mme Eliane ASSASSI. "Ces propos peuvent contribuer à nourrir la défiance populaire, envers le personnel politique, avec de possibles dérives populistes". "Notre assemblée a toujours montré qu'elle a été à même de dépasser les clivages pour mener les réformes utiles au pays", a souligné M. Vincent CAPO-CANELLAS (UDI-UC, Seine-Saint-Denis).

"Le bicamérisme, c'est plus de démocratie, de liberté, de représentation dans la diversité des territoires", leur a répondu M. Gérard LARCHER.

En octobre dernier, après avoir retrouvé la présidence du Sénat, M. Gérard LARCHER avait notamment déclaré (cf. "BQ" du 22 octobre) : "Majorité et opposition doivent se retrouver sur cet objectif. Nous devons être l'Assemblée de l'élan collectif et agir ensemble" a poursuivi le sénateur des Yvelines, rappelant que les sénateurs sont "dépositaires de la légitimité nationale". M. Gérard LARCHER avait appelé à "relever le Sénat et agir concrètement pour faire vivre le bicamérisme", sa "feuille de route" se résumant en un mot : la confiance. "Le Sénat est le reflet de nos territoires mais, au-delà, il incarne la Nation, avec ses différences et sa diversité, mais aussi ses valeurs et son unité. La Nation est un tout" a rappelé le président de la Haute Assemblée, proposant d'en faire "l'assemblée de l'élan collectif" et d'agir ensemble, et un "lieu de la confiance retrouvée entre élus et citoyens".

Les déclarations de M. BARTOLONE, hier matin, sont intervenues dans un contexte tendu. Mercredi, le bureau du Sénat avait opposé une fin de non-recevoir aux propositions de rapprochement entre les deux chaînes de télévision parlementaires, LCP-AN et Public Sénat (cf. "BQ" d'hier). En revanche, ces frictions n'empêcheront pas la "navette" sur les textes de loi entre les deux assemblées.

M. Claude BARTOLONE demande à M. Gérard LARCHER de ne pas "perdre son sang-froid" et de ne pas "fracturer l'unité nationale"

Le président de l'Assemblée nationale, M. Claude BARTOLONE, a adressé hier soir une lettre au président du Sénat, M. Gérard LARCHER.

Le président de la Haute Assemblée aurait souhaité de la part de M. Claude BARTOLONE "plus de solidarité" après un reportage diffusé la veille par France 3 et qui met "en exergue les dysfonctionnements et le train de vie du Sénat" (cf. infra) selon le président de l'Assemblée nationale. Rappelant que ses propositions sur le Sénat sont les siennes "depuis de nombreux mois", le député de Seine-Saint-Denis écrit à son interlocuteur : "Laissez-moi vous dire que je ne vois dans votre tentative de justification qu'un alibi pour refuser tout travail en commun". "Votre esquive vient compléter la longue liste des fins de non-recevoir systématiques que vous opposez à toute proposition de travail en commun de nos deux chambres. J'ose espérer qu'elles n'ont pas pour seule arrière-pensée de fracturer, au bénéfice de petits calculs électoraux, la précieuse unité nationale née le 11 janvier 2015", écrit M. BARTOLONE.

Celui-ci rappelle le refus du Sénat de participer à la mission qu'il a lancée sur l'avenir des institutions, de conduire une mission d'information conjointe sur les attentats de Paris, de se pencher, via sa commission des Lois, sur la question de la peine d'indignité nationale. Il lui reproche "les arguties" invoquées "pour refuser d'engager la fusion des chaînes parlementaires, en

dépit des importantes économies que cela générerait". "Je vous le dis très solennellement, ni l'émotion personnelle, ni les divergences institutionnelles ne doivent faire perdre son sang-froid ou remettre en cause la responsabilité singulière que nous confient nos fonctions : défendre l'intérêt général", poursuit-il. "J'espère, une fois votre susceptibilité apaisée, qu'il nous sera enfin possible de travailler ensemble. Nous devons cela à nos compatriotes et à notre pays", conclut M. Claude BARTOLONE.

Le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, M. Bruno LE ROUX, a qualifié "de prétexte fallacieux" la raison invoquée par M. LARCHER, car la mission confiée par le président de l'Assemblée nationale "ne porte pas sur l'organisation de nos institutions". "J'appelle le Sénat et son président à revenir sur leur décision ; le sursaut national du 11 janvier appelle au dépassement des intérêts de chapelle pour se consacrer exclusivement à ce qui forme notre bien commun" a ajouté le député de Seine-Saint-Denis.

Le référendum de 1969

L'idée d'une fusion entre le Sénat et le Conseil économique et social est évoquée de façon récurrente, à droite comme à gauche.

En février 1969, le général de GAULLE, avait annoncé à Quimper que le référendum sur la réforme des régions et la transformation du Sénat aurait lieu au printemps. "L'avènement de la région, cadre nouveau de l'initiative, du conseil et de l'action pour ce qui trouve localement la vie pratique de la nation, voilà donc la grande réforme que nous devons apporter à la France. Pour que l'organe représentatif où seront, dans chaque région, délibérées les mesures qui la concernant soit lié aux réalités, nous devons, sur la base de la participation de toutes les instances intéressées, le constituer par la réunion d'élus des collectivités territoriales – conseils municipaux et conseils généraux – de délégués des diverses catégories économiques, sociales et universitaires, enfin de députés à l'Assemblée nationale, l'exécution étant assurée par un préfet régional. Pour que cette rénovation se réalise suivant les mêmes principes au plan de la nation en même temps qu'au plan de la région, nous devons transformer le Sénat, afin qu'il associe dans la préparation des lois les mêmes sortes d'élus et les mêmes sortes de délégués avec leurs compétences et leurs responsabilités. Comme l'ensemble de cette profonde réforme concerne l'organisation de nos pouvoirs publics dans maints domaines, y compris celui de la Constitution, nous devons soumettre le projet au peuple, qui, par la voie du référendum, en décidera souverainement".

A droite comme à gauche, les réactions avaient été très réservées

Un Conseil des ministres extraordinaire, le 27 février, avait adopté l'avant-projet de loi référendaire définitif. Le texte prévoyait que le Sénat serait obligatoirement consulté pour avis sur tous les projets ou propositions de loi avant leur discussion par l'Assemblée nationale, une sorte de navette étant maintenue, avec possibilité pour le gouvernement de demander une seconde délibération aux sénateurs. Le projet prévoyait en outre que l'intérim du président de la République ne serait plus confié au président du Sénat, mais au Premier ministre, ou, à défaut, aux membres du gouvernement dans l'ordre de leur nomination.

Le Conseil d'Etat avait émis un avis négatif, précisant notamment que la présence de sénateurs désignés par les organismes socio-professionnels n'était pas acceptable, car il n'est pas possible de donner la qualité de parlementaire à des personnalités non élues ; en outre, une assemblée parlementaire doit avoir, outre son pouvoir législatif, un pouvoir politique, ce qui n'aurait pas été le cas du nouveau Sénat.



Le 11 mars, au cours d'un entretien radiotélévisé, le président de la République, le général de GAULLE, avait déclaré : "Il ne peut y avoir le moindre doute (...). De la réponse que fera le pays à ce qui je lui demande va dépendre évidemment, soit la continuation de mon mandat, soit aussitôt mon départ".

Le 27 avril, après une campagne qui avait peu intéressé les Français, alors que l'UDR était le seul parti à faire véritablement campagne en faveur du "oui", le "non" l'avait emporté avec 53,178 % des voix, entraînant le départ immédiat du général de GAULLE. Alain POHER, président du Sénat, avait assuré l'intérim du président de la République.

Notons que le général de GAULLE avait lié la réforme régionale avec celle du Sénat. Les déclarations du président de l'Assemblée nationale interviennent alors que le Sénat vient d'adopter en première lecture le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, après que le Parlement ait définitivement adopté, en décembre dernier, la loi portant Modernisation de l'administration publique territoriale et d'affirmation des métropoles-MAPTAM.